

SNES-FSU ET PARITARISME

QU'EST-CE QUE LE SNES-FSU ?

Syndicat majoritaire dans le Second degré, présent dans la quasi-totalité des établissements de l'académie, le SNES-FSU mène la bataille contre toutes les attaques qui menacent l'unité du Second degré et marquent un renoncement à faire réussir tous les élèves (réforme du collège, réforme du lycée, politique d'austérité...) en ayant toujours le souci de rassembler la Profession. À tous les niveaux, les militants assurent la défense des droits individuels et collectifs. Les militants du SNES-FSU sont tous en exercice dans leur établissement et connaissent le même quotidien que leurs collègues. Le SNES-FSU est également porteur de propositions concrètes, construites avec l'ensemble de ses syndiqués, pour le collège, le lycée et nos professions. Il promeut des alternatives au modèle libéral de société imposé par les gouvernements successifs.

QU'EST-CE QUE LE PARITARISME ?

Dans les CAP (Commissions Administratives Paritaires), instances de représentation des agents titulaires, sont examinées les questions ayant trait à la carrière des personnels (mutations, avancement, promotion...). Les représentants des personnels y siègent à parité (en nombre égal) avec les représentants de l'Administration.

Le paritarisme est pour le SNES-FSU un élément clé de l'action syndicale : à travers les actions menées en CAP, les élus SNES-FSU défendent les garanties liées à notre statut d'agents de la Fonction publique d'État, et veillent pour chaque opération de gestion à la transparence et à l'égalité de traitement. L'action des élus SNES-FSU en CAP est d'abord politique et revendicative et permet de nombreuses avancées aux niveaux national et académique (principe d'un barème pour l'accès massif à la hors-classe en fin de carrière, renoncement du Rectorat aux blocages de postes au mouvement intra, utilisation optimale des contingents alloués pour les congés de formation...) : toutes ces victoires sont à porter au crédit de l'action du SNES-FSU en CAP ces dernières années.

Loin de n'être que des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'Administration, possibles grâce au travail colossal de vérification mené par les commissaires paritaires SNES-FSU, majoritaires au niveau académique et national. Ce travail exhaustif est le reflet de la conception du paritarisme qui fait l'identité du SNES-FSU : les élus SNES-FSU représentent l'ensemble de la Profession.

C'est précisément ce que le Gouvernement a annoncé vouloir faire disparaître : un système dans lequel chaque collègue est certain de voir ses droits respectés, un système dans lequel le SNES-FSU bataille pour améliorer la situation individuelle et collective des personnels. L'objectif est clair : mettre à mal le statut de Fonctionnaire, ouvrir la porte à l'arbitraire et l'opacité, soumettre l'individu au fait du prince. Le paritarisme, garant des principes fondateurs de la Fonction publique, est ainsi foulé aux pieds par un gouvernement qui confirme sa volonté de démanteler toutes les protections collectives dont bénéficient les individus dans notre modèle social.



Les élus SNES-FSU au Rectorat durant les commissions d'affectation.



Le paritarisme, ce sont les collègues qui en parlent le mieux !

Pour comprendre l'action du SNES-FSU en CAP, retrouvez leurs témoignages p. 16.

Pour défendre les CAP et les CHSCT, signez et faites signer la pétition initiée par la FSU « pour le respect de nos droits, pas touche aux CAP et aux CHSCT ».

Élections professionnelles de décembre 2018, votez et faites voter SNES-FSU !



MESSAGERIE PROFESSIONNELLE : POURQUOI ET COMMENT L'UTILISER ?

Il est indispensable d'utiliser sa messagerie académique, notamment pour prendre connaissance des informations envoyées par l'Administration sur les opérations concernant la carrière. Cette adresse sera aussi indispensable pour pouvoir participer aux élections professionnelles de décembre 2018. En période d'attaques contre le paritarisme, la participation aux prochaines élections professionnelles est essentielle pour montrer l'attachement de la Profession aux instances paritaires.

Pour vous connecter à votre messagerie professionnelle, munissez-vous de votre nom d'utilisateur (initiale du prénom accolée au nom) et de votre mot de passe (NUMEN, si vous ne l'avez pas modifié). Sur la page d'accueil du site du rectorat de Versailles, ac-versailles.fr, accédez directement à votre messagerie en cliquant sur Webmail (encart Accès direct).

Vous pouvez aussi vous rendre directement sur <http://www.ac-versailles.fr/cid111424/messagerie-de-l-academie-de-versailles.html>. Vous y trouverez le lien vers la messagerie professionnelle ainsi que les informations en cas de difficultés de connexion. En cliquant ensuite sur le lien Webmail Agenda, vous pourrez vous connecter à la messagerie.

Retrouvez sur notre site versailles.snes.edu le mode d'emploi complet pour vous connecter, configurer votre messagerie, rediriger vos mails vers votre boîte personnelle...